

La FDS invite ses membres et toute personnes intéressée à participer au concours de dentelle 2018 qui a pour thème :

„ *Le pèlerin de St-Jacques de Compostelle* pour les catégories A + B

„ *La coquille St-Jacques* “ pour la catégorie Jeunes

### Conditions du concours 2020

1. Les travaux seront exécutés d'après les techniques de dentelle suivantes :  
Dentelle aux fuseaux, dentelle à l'aiguille, sprang laces, frivolité, filet, dentelle au crochet, tricot d'art, dentelle de Ténériffe, dentelle Margarete, dentelles appliquées (p.ex. sur tulle).  
La partie essentielle de la dentelle devra être faite à la main.  
La broderie n'est pas acceptée.
2. **Tous les travaux doivent être des créations personnelles.**
3. Les travaux présentés doivent être exécutés personnellement par les participants au concours.
4. Plusieurs travaux peuvent être présentés par catégorie. Chaque travail exige un formulaire et une finance d'inscription séparés.

**Catégorie A** Dentelle aux fuseaux

**Catégorie B** Toutes les autres techniques de dentelle mentionnées ci-dessus, ou combinaisons de celle-ci.

**Catégorie Jeunes** Travaux exécutés par des enfants ou des jeunes de moins de 16 ans. Les points 1, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12 doivent être respectés.

5. La surface des travaux ne dépassera pas 40 cm x 60 cm. Pour les objets en trois dimensions, une hauteur maximale de 15 cm est donnée.
6. Les travaux seront remis sans cadre, sans accessoires de soutien, et ne seront pas fixés à une base. Si le travail se compose de plusieurs parties, celles-ci doivent être reliées les unes aux autres.
7. Les travaux ne doivent pas avoir été publiés.
8. Ils ne doivent pas être signés.
9. Les travaux seront exposés au jury selon les vœux de l'auteur, pour autant que le matériel soit fourni.
10. Pour l'exposition, les décoratrices ont carte blanche.
11. La FDS se réserve le droit de présenter les travaux à des expositions et de publier des photos de ces derniers. Les photos sont faites pour la FDS et restent en sa possession.
12. Une éventuelle exploitation commerciale ne pourra se faire qu'avec l'assentiment de l'auteur.
13. Un jury indépendant, composé de plusieurs membres, évaluera les travaux selon les critères suivants :
  - Interprétation du thème
  - Originalité
  - Qualité
  - Force d'expression
  - Impression générale

Les décisions du jury sont sans recours. **Aucune correspondance ne sera échangée.**

14. Les travaux qui ne correspondent pas aux conditions du concours ne seront pas pris en considération.

15. Le jury a le droit de ne pas attribuer tous les prix.

Ajoutez à l'envoi :

- une photo ou une copie du travail de concours, avec une mention indiquant le haut et le bas du travail
- le formulaire d'inscription
- une étiquette postale autocollante indiquant votre adresse complète pour le retour
- une copie de la quittance ou une preuve de versement des frais d'inscription

Les envois avec indications incomplètes ne pourront pas être acceptés.

Les membres du comité FDS et les membres du comité d'organisation sur place ne peuvent participer que hors concours.

La FDS distribue pour les catégories A et B des prix d'une valeur de :

CHF 350.-- / CHF 250.-- / CHF 150.--

Un favori du public sera récompensé par un bon de la FDS d'une valeur de CHF 50.--.

L'octroi d'un prix spécial est possible.

Chaque participant de la catégorie jeunes reçoit un certificat et un petit cadeau.

Téléchargez le **formulaire d'inscription** sur le site de la FDS, [www.vss-fds.ch](http://www.vss-fds.ch), ou commandez-le auprès de Esther Linder, Orpundstrasse 19, 2555 Brügg, Schweiz, Tel. +41 (0)79 812 57 74, [e.linder@vss-fds.ch](mailto:e.linder@vss-fds.ch)

Frais de traitement y compris le retour :

**Catégorie A et B**

**Membres FDS :** en Suisse CHF 25.-- ; à l'étranger CHF 33.--.

**Non-membres :** en Suisse CHF 40.-- ; à l'étranger CHF 48.--.

**Catégorie Jeunes :** gratuit

Vous recevrez les conditions de paiement avec le formulaire d'inscription.

**Assurance :**

Les travaux envoyés et laissés en prêt restent propriété des participants. Ils sont couverts par votre assurance mobilière privée contre les risques comme feu, eau et cambriolage.

Pour une garantie d'assurance plus large (par exemple vol simple hors de chez vous) renseignez-vous auprès de votre assurance mobilière privée pour savoir si vous êtes assuré contre ces risques.

Les œuvres sont présentées jusqu'à la fin de l'exposition et seront retournées ensuite.

Les travaux participants au concours doivent être envoyés au plus tard le **28 mars 2020** (date du timbre) à l'adresse suivante :

Margrit Dällenbach, Dorfstrasse 2, CH-3629 Oppligen, Tel. +41 (0)31 781 15 58, [m.daellenbach@vss-fds.ch](mailto:m.daellenbach@vss-fds.ch)

L'envoi inscrit est conseillé.

Le matériel d'emballage doit être réutilisable pour le retour.